



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017
27 È 28 DI LUGLIU
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

27 ET 28 JUILLET

N° 2017/E4/046

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. MONDOLONI Jean-Martin
AU NOM DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »**

**OBJET: TRAVAUX DE LA COMMISSION DE CONTROLE SUR LE
REGLEMENT D'AIDES AUX COMMUNES.**

Lors de la session du 1^{er} juin, je vous rendais compte des travaux de la commission de contrôle sur le règlement d'aides aux communes. Un travail collectif, que je pense fécond, a permis de mettre en évidence les limites du règlement, qui reste, je veux le réaffirmer, une référence dans le domaine du soutien aux projets locaux et dans l'aide aux collectivités locales de notre île. Plus encore, ce rapport formule un certain nombre de propositions guidées par trois vertus cardinales: la transparence, l'équité et l'efficacité. Vous aviez pris l'engagement de donner suite à ce travail, notamment dans la perspective de la naissance de la collectivité unique.

Très concrètement, et au titre du devoir de transparence que nous avons en partage, nous souhaiterions disposer d'un état précis des individualisations prises au titre du règlement d'aide aux communes sur la première partie de 2017 assorti d'un point détaillé des dossiers et des critères fondant l'individualisation et a contrario des raisons qui justifient un examen différé de certains dossiers.

De manière plus prospective, Monsieur le Président, je l'espère en vous appuyant sur les travaux de la commission, quelles initiatives comptez-vous prendre avant la fin de la mandature pour proposer une refondation du règlement d'aides qui devra dans la foulée faire l'objet d'une communication pédagogique auprès des collectivités éligibles à la dotation quinquennale ?